Boites d'alarmes d'incendie.

2 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciation et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Premiere et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
196 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
298 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Sterns' Factory.]
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters: N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville e St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 118. Nouvelle Orléans. La

VENTES A L'ENCAN. VENTE A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John P. Bch et als. vs. Teutonia Savings Bank and Trust Co., Tutrice Dative—No 88,481, Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI, 5 Décembre 1907, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

2100-2102 RUE STE-ANNE,
Coin de la rue Johnson—Cottage Double et Bonne Encoignure pour Commerce.

2106 RUE STE-ANNE,
Près Johnson—Cottage Simple.

217 PARC AUDUBON
(Boulevard de l'Exposition), entre les rues Annonciation et Tchoupitoulas.—Cottage Simple.

6329-6331 RUE TCHOUPITOULAS,
Coin du Parc Audubon—Joli Cottage Double.

6321-6323 RUE TCHOUPITOULAS.
Entre le Parc Audubon et Calhoun— Bon Cottage Double.

—ET—

SIX (6 MAGNIFIQUES TERRAINS POUR BATIR
dans l'ilet borné par le Parc Audubon, les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annonciation.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, [illegible] jugement le et rendu en Cour ouverte le 21 octobre 1907, et signé le 25 octobre 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 5 décembre 1907 à midi, les propriétés ci après décrites à savoir—

Neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, J, K et L de l'ilet No 13, borné par les rues Tchoupitoulas, Calhoun, Annonciation et le Parc Audubon, démontrés sur un devis et certificat de voyer, datée le 18 mars 1907, signés par Edgar Pilié, voyer, annexés à un inventaire pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 15 avril 1907. Le lot B commençant à une distance de 72' de la rue Annonciation et mesurant 34' 8" 7''' de face au Parc Audubon sur 147' de profondeur entre lignes parallèles; le lot C est contigu au lot B et ayant 34' 9" de face au Parc Audubon, une première profondeur sur la ligne du lot B de 147', de là se rétrécissant 3' 1", et de là une deuxième profondeur de 12' 7" 8''' à la ligne du fond, laquelle ayant 31' 5" 7''' et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot C du lot D de 160' 7" 3''', le lot D mesurant 34' 8" 7''' de face au parc Audubon, par une profondeur de 160' 7" 3''' entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118 de la rue Tchoupitoulas; le lot E formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et du Parc Audubon, et mesurant 60' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot F est contigu au lot E et ayant 61' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 38' 7" 3''' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 61' 6" de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' 3''' et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 58' 9" 6'''. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 3''' de la rue Tchoupitoulas et mesurant 21' 1" 8''' de face à la rue Calhoun par une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas de 120' 9" 6''', de là s'élargissant 2' et delà une deuxième profondeur de 58' à la ligne du fond laquelle ayant 23' 1" 8''', et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot K du lot L de 178' 7''. Et ledit lot L ayant 33' 1" 7''' de face à la rue Calhoun par une profondeur sur la ligne de côté divisant le lot L du lot K de 178' 7''. Une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Annonciation de 177' 3" 7''' et une largeur dans le fond de 33' 1" 3'''; ledit lot L commençant à une distance de 110' de la rue Annonciation.

Deux certains lots de terre améliorations, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B sur un devis daté le [illegible] 1907, signé par Edgar Pilié, voyer, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Orléans et Galvez, mesurant, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Ste Anne et Johnson quarante trois pieds quatre pouces de face à la rue Ste Anne, quarante quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson de soixante seize pieds sept pouces et sept lignes et d'une profondeur du côté opposé contigu au lot B, de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, delà s'élargissant à un angle droit un pied un pouce et d'une autre profondeur à la ligne du fond de six pieds quatre pouces et six lignes, et le lot B ayant trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne, vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une première profondeur sur la ligne du lot A de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, de là se rétrécissant à un angle droit un pied un pouce et une deuxième profondeur de six pieds quatre pouces et six lignes et une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Galvez de soixante dix sept pieds un pouce et deux lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en des billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendu et par les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Toutes les taxes pour 1907 sont payées. Les loyers devant être pour l'acquéreur de la date du passage de l'acte de vente

Les acquéreurs devant déposer dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH,
Encanteur et Gérant de la National Realty Co.

Alfred D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

MM. Dart & Kernan, avocats pour la défenderesse.

2 nov—3 10 17 24—déc 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la moitié d'intérêt indivis de la propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 6032 rue Constance, entre la rue State et la ligne Bartheville,

Et le droit d'usufruit dans le reste d'une moitié indivise de ladite propriété.

American Surety Company of New York vs Herman L. Nowald et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,262—En vertu d'un writ de fieri facias contre Herman L. Nowald, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement — Un demi-intérêt indivis dans et à la propriété comme suit, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Patton, State et la ligne de Bartheville, ladite portion formant l'encoignure de la rue Constance et ladite ligne de Bartheville, et mesurant soixante pieds de face à la rue Constance, soixante deux pieds six pouces deux lignes de largeur dans le fond, par cent cinquante pieds deux pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan fait par Geo. M. Grandjean, député voyer de ville, daté du 7 mars 1891, annexé à un acte de vente par Mlle M. McGrath à Mme E. Weiher, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 5 janvier 1894, composé du lot No Quinze (15), mesurant vingt sept pieds dix pouces une ligne de face à la rue Constance, vingt neuf pieds dix pouces trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds deux pouces deux lignes de profondeur sur la ligne de Bartheville et cent vingt pieds deux pouces sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 14; le tout du lot No Quatorze mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Constance cent vingt pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et quatre pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Constance par cent vingt pieds deux pouces, contigu audit lot No 14 du lot No 13, et toute cette portion étant dans le fond des lots Nos 14 et 15, la partie du lot No 13 ci-dessus décrit du lot No 16, lequel mesurant trente pieds quatre pouces par soixante deux pieds six pouces deux lignes.

Deuxièmement—Le droit de l'usufruit de dit H. L. Nowald, comme l'époux survivant de la communauté existant entre lui et Anna Kuntz sa femme, en et à l'autre moitié indivise de la propriété ci-dessus décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Howe, Fenner, Spencer & Cocke, avocats pour la demanderesse.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI, le 29 novembre 1907,

De propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 1821 rue Delachaise, entre Baronne et Dryades.

Security Building and Loan Association vs William Velar.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 83,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 29 novembre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Delachaise et Baronne, désigné comme lot 17 de l'ilet 26 sur un plan déposé comme plan 53 dans l'étude de Edward Gottschalk, ancien notaire; ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans ladite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

26 oct—26 31—nov 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI, 29 novembre 1907,

D'une propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 5350 rue Perrier entre l'avenue Peters et la rue Leontine.

Security Building and Loan Association vs Mme S. M. Ralph.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,896— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 29 novembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Perrier, Léontine et Colisée et désignés comme lots 8 et 9 sur un plan de C. G. Del'Isle, voyer, daté le 27 mai 1870, et déposé en l'étude de T. J. Beck, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds six pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

26 oct—26 27 31—nov 9 15 22 29

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, INSTALLATIONS ET ORNEMENTS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

No 83,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 novembre 1907, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 1224 rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Thalie—

Un lot de meubles de maison,
d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
J. B. Rosser, avocat.
14 nov—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als.

No 83,851—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdit Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 304 borné par les rues S. d Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposée en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va enchérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représenté par un billet à recevoir au montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.
R. B. [illegible], avocat pour les défendeurs.
16 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bric-à-brac, etc.

Succession de Mme Catharine V. Ackerman.

No 84,066—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet MERCREDI, le 20 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 novembre 1907, de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 2204 rue St André, entre les rues Liberté et Howard.

Un lot de meubles de maison, bric-à-brac, ornements, etc., d'après l'inventaire enregistrée.

Conditions—Comptant.
J. B. Rosser, avocat.
9 nov—9 10 17 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Peter J. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,200—Division E — Attendu que Peter J. Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Peter J. Kelly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. B. Fisher, avocat.
9 nov—9 13 18

Succession de Philip Felix Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,818—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin H. Sullivan et Albert G. Phelps, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gerault Farrar, Clegg & Quintero, avocats. 9 nov—9 14 19

Succession de Martin Weydig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,068—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Geo. M. Weydig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats.
12 nov—12 17 22

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purpose of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorised agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after a reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 848, February 14th, 1906.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux tiers de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—Dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mer Jeu Sam

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS. & CO.

149 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

818..................RUE ROYALE..................818

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

PHONE MAIN 4260.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871..................$3,239,001 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872..................$1,490,730

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAVE E. WESTFELDT, L. O. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

5avril—1an—JeuDimMar

TELEPHONE 986. INCORPOREE EN 1855.

CHAS. JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président. WM. P. MAUS, Secrétaire.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHAS. D. FOUCHER, Gérant. 308 RUE DU CAMP.

ETAT AU 2 JANVIER 1907.

Capital Comptant	$ 500,000.00
Actif	$1,120,472.80
Surplus Net	$ 233,440.07
Surplus aux Détenteurs de Polices	$ 733,440.07

3 jan—1 an